

CERTIPHYTO (validité de 5 ans)

Obligatoire pour tous les professionnels exerçant une activité en lien avec les produits phytopharmaceutiques



CFPPA – Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

- **DUREE**
1 à 3 jours soit entre 14 et 21 heures
Test seul : 1h30
- **LIEUX**
Salles du lycée agricole / CFPPA avenue Edouard Herriot à Saint-Rémy-de-Provence
- **DATES DE SESSIONS**
En fonction du domaine/spécialité voir la fiche correspondante
- **TARIF**
126 € pour renouvellement
252 € pour 2 jours - 378 € pour 3 jours
85 € pour un test seul
100€ test + procédure demande en ligne
- **ACCESSIBILITE**
Locaux aux normes PMR
Référente handicap Aurore VAL
aurore.val@educagri.fr
- **DELAJ D'ACCES A LA FORMATION**
15 jours
- **CONTACT**
Secrétariat du CFPPA
04.32.62.01.61
cfppa.st-remy@educagri.fr
- **PRE-REQUIS**
Savoir lire, écrire, compter
- **TAUX DE SATISFACTION**
89%
- **TAUX DE REUSSITE**
100%

OBJECTIFS GENERAUX

Acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les connaissances en matière de réglementation, prévention des risques pour la santé humaine et pour l'environnement. Développer des stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître la réglementation pour la respecter.
Risques pour la santé : les identifier pour les prévenir.
Risques pour l'environnement : les connaître pour les prévenir.
Savoir comment limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

CONTENU

Nouveau cadre réglementaire français. Plan ECOPHYTO. Réglementation. Enregistrements obligatoires. Risques pour l'environnement. Principales voies de contamination. Prévention des risques. Traçabilité. Dangerosité des produits. Situations d'exposition aux dangers. Les mesures de prévention et de protection individuelle. Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident. Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Critères de choix des produits et adaptation des doses. Produits UAB. Préconisations de produits listés "Biocontrôle". Lutte biologique. Lutte intégrée. Techniques alternatives à l'utilisation des produits chimiques, liste des substances de base.

MODALITES D'EVALUATION

TEST par QCM informatique, individuel en ligne. Formatrice habilitée par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche).

MODALITES PEDAGOGIQUES

Livret de formation, visite PHYTOBAC et du local de stockage du centre. Echanges de pratiques et d'expériences. Démonstrations sous forme de vidéos. Accès vers les plateformes et applications officielles.

<https://lpa.st-remy.educagri.fr/cfppa-centre-de-formation-pour-adulte/formation-professionnelle>

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023
EPLEPPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj Mars 2021

